

# Les Maghrébins français n'auraient pas le droit d'abandonner les nationalités tunisienne, algérienne... ?

écrit par Philippe B75 | 22 avril 2017

Comment prétendre être souverain dans ces conditions?

*« En fait, le code algérien de la nationalité n'autorise pas les individus nés avec au moins deux nationalités dont l'algérienne à renoncer à cette dernière. »*

*« Le droit tunisien est plus intransigeant encore : il ne prévoit aucun mécanisme de renoncement délibéré à la nationalité. Ce n'est pas possible », tranche Me Alya Cherif-Chammari, avocate au barreau de Tunis »*

*» Seul le Maroc laisse théoriquement la possibilité aux Marocains nés «binationaux» de perdre leur nationalité si, «ayant une nationalité étrangère d'origine», ils y sont autorisés «par décret» (article 19 du code de la nationalité). Mais ce genre de cas semble être rarissime voire inexistant, le droit marocain accordant encore «plus de poids à la nationalité» que le droit algérien, selon Me Boudjelti »*

*» Pour l'Algérie, soucieuse de ne pas être associée à l'entreprise terroriste des deux hommes, pas de doute : ils n'étaient pas algériens. La preuve, «ils ne se sont jamais préoccupés d'avoir des documents (d'identité) algériens», avait expliqué le ministre algérien des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra. Mais pour Me Stéphanie Calvo, avocate au barreau de Paris et spécialiste de la nationalité, «les cartes d'identité et passeports ne sont pas une preuve de la nationalité, seulement une conséquence».*

Qu'ils soient conscients ou non de leur «binationalité», les Franco-Algériens de naissance ne peuvent de toute façon pas y renoncer. »

[http://www.liberation.fr/desintox/2016/02/29/binationalite-l-impossible-renoncement\\_1435722](http://www.liberation.fr/desintox/2016/02/29/binationalite-l-impossible-renoncement_1435722)

## Note de Christine Tasin

Ne peuvent pas y renoncer ? Vraiment ? Quand on veut, on peut. Il suffit que la France le veuille.

Nous nous trouvons une fois de plus face à l'un des multiples problèmes de l'islam.

L'islam ne lâche pas ses proies. Un né musulman doit demeurer musulman et il doit faire du prosélytisme partout où il est et surtout en territoire non musulman. Territoire pas encore musulman.

Pour cela, la charia qui régit les lois des pays musulmans interdit tout bonnement à ses ressortissants d'abandonner leur nationalité, gardant un oeil sur eux malgré les années et la distance, ne leur permettant pas de rompre avec la culture, les pratiques, la langue... de leur pays d'origine. D'ailleurs, pour que les enfants français des ressortissants étrangers puissent avoir également la nationalité d'origine de leurs parents, ces derniers, quand ils vont les déclarer au consulat doivent montrer patte blanche, à savoir donner des prénoms musulmans à leur progéniture... Ils ne font pas grand-chose pour échapper à cette contrainte, au contraire, acceptant de faire de leur enfant, délibérément, un étranger dans son pays. Par leur choix.

Exactement ce que l'ISESCO (Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture ) prône.

Extraits d'un article publié sur notre site il y a un an.

Au commencement était l'[OCI](#). *Organisation de la Coopération islamique*, rassemblant les 57 pays musulmans, veillant à la conformité de leurs lois avec la charia mais veillant surtout à accomplir les préceptes mahométans, à savoir la conquête du monde non musulman.

C'est pourquoi, en l'an 2000, l'ISESCO, (Unesco musulmane...) a publié une feuille de

route très importante, « *stratégie pour l'action culturelle islamique* » **« La stratégie pour l'action culturelle islamique en dehors du monde islamique »** (soit en pays mécréant)« .

Un maître mot, lobbying auprès des politiques pour que les politiques ne cherchent pas à assimiler, il faut que les musulmans obtiennent ce que Erdogan dit clairement aux Turcs en Europe : **ne vous assimilez pas**.

**Les moyens ? Le tout premier, c'est de lier rejet de la culture occidentale et enseignement de l'arabe coranique.**

Pour cela, il faut absolument immuniser les enfants contre la culture occidentale. On s'étonnera ensuite de la montée du sentiment anti-Français dans les banlieues... C'est un plan qui a 16 ans et auquel le Ministre Belkacem met la dernière main

lire l'ensemble de l'article et du dossier, télécharger le document de l'ISESCO :

<http://resistancerepublicaine.com/2016/07/01/enorme-scandale-arabe-en-classe-belkacem-met-en-pratique-la-feuille-de-route-de-loci-de-2000/>

Alors, me dira-t-on, que faire quand on veut interdire la double nationalité et demander aux Français d'origine immigrée de choisir ?

D'abord, la déchéance de nationalité française est possible et évidente pour les délinquants étrangers, avec ou sans la double nationalité. On ne va pas se gêner. Ils ne sont pas apatrides, pas d'état d'âme.

Pour les délinquants étrangers, et donc pour ceux qui refusent clairement la loi française et mettent la loi coranique en premier. Par exemple une ennikabée qui brave nos interdits ? Hors de France, illico presto.

Ensuite, il suffit de faire pression sur les pays concernés... qui, comme par hasard, ne tiennent encore debout que parce que nous accueillons – à notre grand désespoir et pour notre malheur – une bonne partie de leur jeunesse qu'ils ne sont pas fichus de nourrir. Nationalité algérienne, tunisienne etc obligatoire ? Plus de visas, même pour les étudiants et les

touristes. A mon avis la charia trouverait très vite ses limites, d'autant qu'on pourrait assortir ces contraintes de la fin des délocalisations françaises chez eux, des prêts et dons permanents que nous leur faisons...

Bref, les lois sont faites pour être défaites, même en pays musulman.

Si donc comme nous l'espérons, avec les élections qui de demain, la fin de la double nationalité se profile, elle pourra être mise en place. Sans aucun problème. L'islam ne fait pas la loi chez nous, et s'il y prétend il repasse la Méditerranée avec les prosélytes mahométans qui l'ont choisi contre la République.